

Service Action Commerciale
1 square Jacques Chirac
87031 LIMOGES CEDEX

HALLES CARNOT



LA VILLE DE LIMOGES RECHERCHE :
UNE ACTIVITE DE BOUCHERIE CHARCUTERIE

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
Du 16 avril 2025 au 6 juin 2025

Les Halles Carnot se positionnent comme une véritable vitrine du terroir et du savoir-faire limousin, en mettant à l'honneur les circuits courts et les produits de qualité.

Dans cette dynamique, la Ville de Limoges lance un appel à candidature en vue de sélectionner **un boucher charcutier** capable de contribuer activement à l'attractivité et à la vitalité des Halles. Le candidat retenu viendra compléter l'offre existante en proposant des produits à la fois qualitatifs et complémentaires à ceux déjà présents.

Idéalement situées place Carnot, au croisement de plusieurs axes majeurs menant au centre-ville, les Halles bénéficient d'un emplacement stratégique. Le bâtiment, d'une superficie de plus de 350 m², a fait l'objet d'une rénovation en 2017 et accueille aujourd'hui 8 étals alimentaires, dont 7 sont actuellement occupés.

Les Halles sont ouvertes :

- le lundi de 8h00 à 13h00,
- le mardi, mercredi et jeudi de 7h00 à 13h00,
- le vendredi et samedi de 7h00 à 14h00.

Un parking attenant de 9 places de stationnement payant est également à disposition de la clientèle

Les activités présentes dans les halles Carnot sont :

- Une pâtisserie
- Une poissonnerie
- Un primeur
- Un caviste
- Un traiteur traditionnel
- Un traiteur réunionnais
- Un traiteur japonais

<p>Étal n°1 d'une surface de 34.1 m²</p> <p><i>Emplacement situé en face du traiteur « la Réunion de Soleil »</i></p>	<p>RECHERCHE UNE ACTIVITE :</p> <p>BOUCHERIE CHARCUTERIE</p>
--	--

CRITERES DE SELECTION

- Qualité du projet : 50% avec :
 - Présentation générale, intégration dans le site, qualité du matériel : **15%**
 - Pertinence et qualité des produits proposés : **35%**
- la demande du candidat correspondant à l'offre commerciale souhaitée par la Municipalité : **30%** (dont complémentarité avec l'offre commerciale présente)
- l'expérience ou la formation et les ressources affectées : **20%**

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Toute demande devra être accompagnée :

- d'une lettre de candidature et de motivations,
- d'un descriptif du projet commercial, plan d'aménagement précis de l'étal, gamme de produits vendus,
- d'un compte d'exploitation prévisionnel sur 3 ans,
- d'un bilan comptable sur 3 ans,
- d'un extrait d'inscription au registre du Commerce ou des Métiers,
- d'un état des expériences professionnelles dans le domaine commercial notamment (curriculum vitae),
- des licences débit de boisson, le cas échéant
- de la photocopie d'une pièce d'identité.

Ces différents éléments sont à fournir avec le dossier de candidature joint.

PIECES JOINTES :

- Dossier de candidature
- Le règlement des Halles Carnot
- Le plan des étals.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information...) pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage commercial n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation pouvant porter atteinte à ma dignité.

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES :

Les dossiers devront être envoyés par courrier ou déposés à la Mairie, Service action commerciale, au plus tard **le 6 juin 2025 à 17h00.**

Renseignements complémentaires :

Service action commerciale.

Contact : Guillaume BOUTET, Tél. : 05 55 45 63 35

Ou Florence LAGIER, Tél : 05 55 45 64 60

8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 (64 avenue Georges Dumas).

Protection des données

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement général sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations. Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale. En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville (dpo@limoges.fr) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite.

Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).